



## Communiqué de presse Section SNUIPP-FSU 86

### **Bas les masques Monsieur le Ministre, on ne joue plus !**

Alors que le Ministre JM Blanquer clame sur tous les médias que la rentrée était anticipée et s'est déroulée sans encombre, les jours passent et les dysfonctionnements deviennent de plus en plus nombreux. Face à l'environnement à risque que représente l'école : pas de distanciation physique possible, brassage des élèves, nettoyage insuffisant, points d'eau en nombre limité ... les enseignant-es et les personnels des écoles ne peuvent alors compter que sur la protection que leur procurent les masques.

Cependant, depuis la rentrée de septembre exit les masques chirurgicaux, la profession a reçu des masques en tissu de la marque DIM à raison de 4 par personne. Raison écologique ? Que nenni puisqu'à raison de 2 par jour, une lessive quotidienne à 60 degrés est nécessaire.

Plus protecteurs ? Hélas non : Non adaptés aux différentes tailles de visage (trop grands ou trop petits), trop fins, glissant fréquemment lorsque l'enseignant-e parle... Ces masques ne semblent pas apporter les garanties sanitaires attendues comme en témoignent des collègues cas contact contraints au confinement strict malgré le port de celui-ci, contrairement aux personnes portant des masques chirurgicaux grand public.

De même, il est à déplorer l'absence de masques transparents permettant de voir la bouche de celui ou celle qui parle, indispensables pour les adultes et enfants sourds et malentendants et bien plus largement pour toutes et tous lors des activités de langage et de lecture. Alors que ce besoin aurait dû être anticipé par le ministère, aucun masque de ce type n'a été livré aux écoles de la Vienne, même lorsque celles-ci s'inscrivent dans un projet d'enseignement bilingue Français – Langue des Signes Française rendant, de fait, les conditions d'enseignement très difficiles.

Ainsi, il est urgent que le Ministre Blanquer tombe le masque en reconnaissant l'impréparation manifeste de cette rentrée scolaire et la difficulté dans laquelle se trouvent les écoles et en s'engageant à ce que l'État protège ses personnels comme c'est le devoir de tout employeur.

Poitiers le 8 septembre 2020